BARÈME D'HONORAIRES

(En vigueur à compter du 01/04/2026)

IMMOBILIÈRE DE LA HALLE

Transaction – Location
Estimation – Expertise

Vente

Locaux d'habitation et professionnels :

Prix du bien vendu *(net vendeur)*	**Honoraires TTC** *(charge acquéreur)**
De 0 à 100 000 €	7 %
De 100 001 € à 350 000 €	6,5 %
De 350 001 € à 500 000 €	6 %
De 500 001 € à 700 000 €	5,5 %
De 700 001 € à 1 000 000 €	4,5 %
Au-delà de 1 000 001 €	4 %

Du prix honoraires d'agence inclus
Minimum de 5 000 €

**Locaux commerciaux, fonds de commerce, murs commerciaux, terrains à bâtir :*
Les honoraires sont de 10 % TTC calculés sur le prix de vente net vendeur.

**Honoraires d'estimation de biens : Appartement, Maison : 220 € TTC Immeuble : sur devis*

Location

Biens à usage d'habitation nus ou meublés :

Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :
10 € TTC / m² à la charge du preneur
13 € TTC / m² à la charge du bailleur

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée :
3 € TTC / m² à la charge du preneur
3 € TTC / m² à la charge du bailleur

Honoraires de réalisation de l'état des lieux de sortie :
3 € TTC / m² à la charge du bailleur

Parking / garage : 240 € TTC, partagés à moitié entre le bailleur et le locataire

Bien à usage commercial ou professionnel :
Les honoraires sont de 30 % HT du montant du loyer annuel hors charges, partagés par moitié entre le bailleur et le locataire (sauf accord contraire entre les parties).